



Charte de l'accompagnement en hébergement

16 décembre 2024 |

L'Adaes44 s'engage dans une charte de l'accompagnement en hébergement !

La création de la première phase de la Mecs Le Point-Virgule en 2024, qui accueille aujourd'hui 17 enfants à Châteaubriant et accueillera jusqu'à 66 enfants au terme du déploiement du projet, a conduit les directeurs des Mecs Les Amarres, La Jaunaie et Le Point-Virgule, les administrateurs et la Direction Générale à rassembler, au sein d'une réflexion partagée avec les équipes d'encadrement, éducatives et les psychologues des principes et modalités d'accompagnement communs aux trois établissements d'accueil en hébergement de l'Association.

Notre souhait, au regard de l'importance de cette modalité d'accueil temporaire au sein du parcours de vie de l'enfant, a été d'en inscrire les principes et des modalités générales dans un document visuel et synthétique pour les jeunes et leur famille. C'est ainsi que les premiers travaux de la commission inter-Mecs ont permis la rédaction de la Charte de l'accompagnement en hébergement, validée par le Conseil d'Administration. Celle-ci maintient la singularité de chacun des projets dans le respect de notre projet associatif.

La charte nous engage, envers les jeunes et leur famille, à :

- Garantir la protection de l'enfant confié dans un lieu d'accueil adapté à sa situation.
- Respecter sa singularité tout en l'accompagnant à trouver une place dans son environnement et la société.
- Accompagner son processus d'autonomisation et d'émancipation dans tous les domaines de sa vie.

La commission inter-Mecs, ouverte, pluridisciplinaire, poursuivra ses travaux régulièrement pour penser collectivement les sujets importants de l'accompagnement en hébergement.

Béatrice Fonlupt
Directrice Générale Adaes44

**Association
départementale
d'accompagnement
éducatif et social**

Direction générale

113 rue de la Jaunaie
44234 Saint-Sébastien-
sur-Loire
02 51 79 16 16
contact@adaes44.org
<http://www.adaes44.fr/>